

Image not found or type unknown



Bon de commande comportant une erreur !

Par **nono02130**, le **16/10/2009** à **16:42**

Bonjour, j'ai commandé récemment un véhicule, sur le bon de commande, le concessionnaire lorsqu'il a rempli le bon de commande a fait une erreur, j'ai versé à la commande 3000 euros d'acompte, sur le bon de commande figure : en haut le prix du véhicule commandé soit 9500 euros additionné aux frais immat 358, le total soit 9858, en dessous mon acompte soit 3000 euros versé, en dessous le solde à verser en chèque de banque et là il y a erreur puisque il est indiqué 5858 ($3000 + 5858 = 8858$ et non 9858 !!), le bon de commande fait-il fois vis à vis de la loi ? doit-je verser les mille euros de différence étant donné que c'est le vendeur qui a fait une erreur et qu'il est indiqué à l'arrière du bon de commande que les prix indiqués sont fermes et définitifs ? merci de votre réponse, très cordialement.